ANNEXE 2

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

TARIFS 2018 / 2019

BARÈME APPLICABLE À COMPTER DU 01.07.2018

- **ENGAGEMENTS (PAR ÉQUIPE)**

FOOTBALL DES U 11 *---------- 7,10 €
FOOTBALL DES U 13 *---------- 11,20 €
COUPE DES YVELINES ---------- 22,00 €
EQUIPES U 6 et U 7 (PAR CLUB) ---------- 12,20 €
ÉQUIPES U 8 à U 9 (PAR CLUB) ---------- 12,20 €
ÉQUIPES U 16F A 7, U 19F A 7, SENIORS F A 7 ---------- 15,20 €

* Ces montants sont fixés par la Ligue de Paris-Ile de France

- **FEUILLES DE MATCH**

EN RETARD : CHAMPIONNAT / COUPES ---------- 11,00 €
IRRÉGULIÈRE (Absence ou mauvais N° de match) ---------- 14,00 €
DE COMPLAISANCE ----------***300,00 €***
NON ENVOI (FEUILLE DE MATCH PAPIER)---------- 51,50 €
MANQUE DÉLÉGUÉ (ANC. / C.D.M. / SENIORS D.A.M.) ---------- 20,00 €
MANQUE RESPONSABLE (JEUNES) ---------- 20,00 €
LICENCE(S) MANQUANTE(S) (par licence) (au maximum 8 pour une même équipe) -------- 8,00 €

- **COURRIER**

COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie) --- 8,00 €
DEMANDE DÉROGATION CALENDRIER HORS DELAI ---------- 18,00 €
ENVOI COURRIER « R » OU « R avec A.R. » (convocation, notification) ---------- 5,00 €

- **AMENDE AFFRANCHISSEMENT**

AMENDE ---------- 8,00 €
+ TAXE D'AFFRANCHISSEMENT À L'IDENTIQUE

- **DROITS***

(ces montants sont fixés par la Ligue de Paris-Ile de France)
DROIT DE CONFIRMATION DE RÉSERVES OU DE RÉCLAMATION OU LIE A UNE DEMANDE D'EVOCATION (DISTRICT OU LIGUE) ---------- 43,50 €
RÉSERVES OU RECLAMATION OU DEMANDE D'EVOCATION FONDÉE(S) :
CLUB FAUTIF ---------- 43,50 €
DROIT D'APPEL DISTRICT OU LIGUE (Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes) -- 64,00 €
FRAIS DE PROCEDURE EN CAS D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE DISTRICT (Commission d'Appel Départementale) OU LIGUE (Commission Régionale d'Appel) ------ 125,00 €

* Le montant des droits sera porté au débit du compte du club réclamant ou appelant, sauf si le club s'est vu notifier une décision du Bureau du Comité de Direction du District, ou de la Ligue, exigeant, du fait que le compte du club est débiteur, que le droit de confirmation, de réclamation ou d'appel (ou les frais de dossier) soit joint à la confirmation des réserves, à la réclamation ou à l'appel.

Dans ce cas, en cas d'absence de droit ou de versement insuffisant, le club a la possibilité de régulariser sa situation dans les 8 jours qui suivent la demande de régularisation faite par l'instance chargée de l'examen des réserves, de la réclamation ou de l'appel.

Les frais exposés à l'occasion de la procédure disciplinaire sont mis à la charge du club sanctionné ou du club auquel appartient le licencié sanctionné, et sont portés au débit du compte de ce club.

- **OUVERTURE DE DOSSIERS DISCIPLINAIRES**

JOUEUR EXCLU * ---------- 30,00 €
AVERTISSEMENT * ---------- 8,00 €
SUSPENSION DE TERRAIN ***FERME OU*** AVEC SURSIS ---------- ***Voir le Barème Disciplinaire***
ABANDON DE TERRAIN ---------- 17,00 €
RAPPEL AUX DEVOIRS DE SA CHARGE ---------- 17,00 €

* Ces montants sont fixés par la Ligue de Paris-Ile de France

- **PARTICIPATION AUX DIVERSES PUBLICATIONS *(clubs engagés en District)***

CLUBS DE DEPARTEMENTAL 1 ou Supérieur ---------- 160,00 €
CLUBS DE DEPARTEMENTAL 2 ET 3 ---------- 130,00 €
CLUBS DE DEPARTEMENTAL 4 ET 5 ---------- 110,00 €
AUTRES CLUBS S'ENGAGEANT DANS UNE AUTRE COMPETITION DE DISTRICT ---- 90,00 €

- **FORFAITS - TOUTES CATÉGORIES**

DECLARÉ AVANT LE DEBUT DE LA COMPETITION---------- 31,00 €
RETARD ---------- 20,00 €

- **CHAMPIONNATS SENIORS D.A.M., C.D.M., FUTSAL ET ANCIENS TOUTES DIVISIONS, CRITERIUM DU LUNDI SOIR ET CHAMPIONNATS FEMININS [1]**

1er FORFAIT ---------- 31,00 €
2ème FORFAIT---------- 37,50 €
3ème FORFAIT*---------- 41,50 €
\+ FORFAIT GENERAL ---------- 72,00 €

- **CHAMPIONNATS DES JEUNES [2]**

1er FORFAIT---------- 24,00 €
2ème FORFAIT---------- 27,50 €
3ème FORFAIT*---------- 33,50 €
\+ FORFAIT GENERAL ---------- 57,00 €

- **FOOTBALL D'ANIMATION (U 11, U 11 F, U 13 et U 13 F)**

1er FORFAIT---------- 13,00 €
2ème FORFAIT ---------- 21,50 €
3ème FORFAIT*---------- 26,50 €
\+ FORFAIT GENERAL ---------- 34,00 €

*auquel s'ajoute l'amende correspondant au forfait général de cette catégorie.

[1] Dans les 3 dernières journées de Championnat, matches remis compris, l'amende pour forfait est triplée, mais en Championnats Seniors D.A.M., elle est fixée à :
. 250 € en Départemental 1 et en Départemental 2,
. 150 € dans les autres Divisions.

[2] Dans les 3 dernières journées de Championnat, matches remis compris (toutes catégories *de jeunes*), l'amende pour forfait est triplée.

- **FORFAITS COUPES DES YVELINES TOUTES CATÉGORIES**

AU COURS DES TOURS ELIMINATOIRES ---------- 36,00 €
HUITIEME DE FINALE ---------- 46,00 €
QUART DE FINALE---------- 71,00 €
DEMI-FINALE ----------151,00 €
FINALE ----------351,00 €

Pour tout forfait non avisé (toutes compétitions et toutes catégories), l'amende est majorée de 11,00 €.

- **FORFAITS COUPES DES YVELINES FUTSAL TOUTES CATEGORIES**

PLATEAU QUALIFICATION
Avisé ---------- 50,00 €
Non avisé ----------100,00 €
Forfait en cours de plateau ---------- 150,00 €
FINALE
Avisé----------150,00 €
Non avisé ---------- 300,00 €

En cas de forfait, les frais d'arbitrage sont mis à la charge du club dont l'équipe est déclarée forfait.

- **DIVERS**

ABSENCE A LA REUNION DE PREPARATION DU DEROULEMENT DES FINALES DES COUPES DES YVELINES ET DU COMITE ---------- 50,00 €
ABSENCE EXCUSÉE À CONVOCATION D'UNE COMMISSION (SAUF PRODUCTION D'UN JUSTIFICATIF) ---------- 15,00 €
ABSENCE NON EXCUSÉE À CONVOCATION D'UNE COMMISSION ---------- 30,00 €
NON-PRODUCTION D'UN RAPPORT DEMANDE PAR UNE COMMISSION ---------- 20,00 €
ABSENCE NON EXCUSÉE OU DESISTEMENT TARDIF (- de 72 H) À UN STAGE DE FORMATION :
(FRAIS D'INTENDANCE AVEC HÉBERGEMENT)---------- Coût réel de la prestation
(FRAIS D'INTENDANCE SANS HÉBERGEMENT) ---------- 50,00 €
FRAIS DE RECHERCHE POUR CONTESTATION INFONDÉE DUNE AMENDE ----------5,00 €
ABSENCE DE TRAÇAGE DE LA ZONE TECHNIQUE, LORSQU'ELLE EST EXIGÉE------ 20,00 €
ABSENCE DE PIQUET(S) DE COIN ----------5,00 €
PIQUET(S) DE COIN NON RÉGLEMENTAIRE(S) ----------5,00 €
ABSENCE DE DRAPEAU(X) DE TOUCHE ----------5,00 €
ABSENCE DE BALLON(S) SUR TERRAIN NEUTRE ---------- 15,00 €
EXERCICE DE FONCTIONS OFFICIELLES PAR UNE PERSONNE NON LICENCIEE OU PAR UN LICENCIE SUSPENDU ---------- 90,00 €
FRAUDE SUR L'IDENTITÉ D'UN JOUEUR (par joueur) ----------***300,00 €***
INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH DE LICENCIE(S) SUSPENDU(S) (par licencié) ---------- 80,00 €
PARTICIPATION IRREGULIERE EN CATÉGORIE INFÉRIEURE ---------- 90,00 €
INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH DE JOUEUR(S) OU DE DIRIGEANTS :
. NON LICENCIÉ(S) DANS LE CLUB (par joueur ou dirigeant)----------***100,00 €***
. NON QUALIFIÉ(S) (par joueur) ---------- 24,00 €
PARTICIPATION IRREGULIERE (par joueur) ---------- ***25,00 €***
NON-RESPECT PAR LE CLUB RECEVANT DES OBLIGATIONS FIXEES A L'ARTICLE 20.5 DU REGLEMENT SPORTIF, EN CAS D'ARRETE MUNICIPAL TARDIF---------- 30,00 €
JOUEUR REFUSANT UNE SELECTION D.Y.F. ---------- 70,00 €
NON-PARTICIPATION AUX ACTIONS TECHNIQUES ---------- 38,00 €
UTILISATION, SANS ACCORD ÉCRIT DU CLUB, D'UN JOUEUR POUR UNE RENCONTRE AMICALE ORGANISÉE PAR UN AUTRE CLUB ---------- 60,00 €
PARTICIPATION IRREGULIERE D'UN JOUEUR À PLUS D'UNE RENCONTRE (MINIMUM) ---------- 90,00 €

NON RETOUR AUX DATES FIXÉES DES COUPES ET CHALLENGES ---------- 300,00 €
(OU RESTITUTION EN MAUVAIS ETAT)
ABSENCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (la voix) ---------- 10,00 €
REFUS DE RÉGLER UN OFFICIEL ---------- ***50,00 €***
ABSENCE EXCUSEE AUX PLATEAUX (par équipes) ---------- 5,00 €
ABSENCE NON EXCUSEE AUX PLATEAUX (par équipes) ---------- 15,00 €
NON-RETOUR FEUILLE DE PLATEAU ---------- ***20,00 €***
REFUS D'ORGANISER UN PLATEAU ---------- 35,00 €
INFRACTION AU REGLEMENT SUR LA FEUILLE DE MATCH
INFORMATISEE ---------- voir l'Annexe 11
FRAIS DE CLASSEMENT D'UN TERRAIN ---------- 40,00 €

Etc … (laissé à l'initiative du Directeur)

Pour non-règlement des sommes dues dans le délai fixé, il sera appliqué une pénalité de retard de 10 % par mois, chaque mois commencé étant dû.